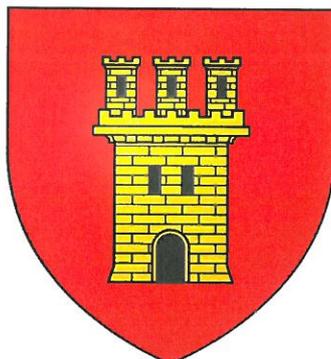


Département :
VAR

Collectivité locale :



Commune de **SALERNES**.

Code postal : 83690

Code INSEE : 83121

RAPPORT ANNUEL du Maire (Décret et arrêté du 2 mai 2007)

concernant le Prix et la Qualité des Services Publics

Service de distribution d'eau potable

R.P.Q.S.

Exercice comptable 2014

Titulaire du Contrat d'Affermage :

S.E.E.R.C – Eaux de Provence (Groupe SUEZ)
Zone d'activité des Milles 795/815 Rue André AMPERE – BP 8000
13791 AIX – En – Provence Cedex 3
Tél. : 04 42 24 40 17

Agence chargée de la gestion du contrat :

Agence DURANCE – VERDON
Basée à Gréoux – Les – Bains (04)
Dirigée par : M. Olivier FABRE

Note sur le rapport du Maire ou RPQS

Le rapport annuel du maire ou du président de l'E.P.C.I sur le prix et la qualité du service public...

“ Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ” (Art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie. Seules les communes de 3500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (Art. L. 1411-13 du CGCT).

... pour plus de transparence...

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Depuis 2003, le rapport annuel doit être examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (Art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du maire dans les communes de plus de 10 000 habitants, du président de l'E.P.C.I de plus de 50 000 habitants ou du président du syndicat mixte comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Cette présentation à la CCSP permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

Le maire ou le président de l'E.P.C.I a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication. Les gestionnaires et les agences de l'eau apportent leur appui pour collecter et traiter certaines données de base.

... présenté avant le 30 juin.

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 juin.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent à un EPCI est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus du ou des EPCI, soit au plus tard le 31 décembre. Il indique dans une note liminaire la nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements.

Un rapport “Eau” et un rapport “Assainissement”

Toute commune ou groupement intercommunal doit publier un rapport annuel sur la gestion de son Service public de distribution d'eau et un sur celle de son service public d'assainissement.

Le maire d'une commune ou le président de l'E.P.C.I qui exerce à la fois les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement peut présenter un rapport unique.

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

Il s'agit certes d'une obligation réglementaire, mais comme en témoigne l'évolution du taux de publication, il semble qu'en quelques années les collectivités territoriales aient bien saisi l'utilité de ces rapports, pas uniquement pour les usagers mais aussi comme outil de suivi et de gestion des services qu'ils soient ou non délégués.

Un rapport distinct du rapport du délégataire

“ Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service”

(Article L. 1411-3 du CGCT). Cet article rappelle que le contrôle du délégataire (entreprise privée) est une responsabilité de la collectivité territoriale délégante. A ce titre, elle peut prévoir dans le contrat de délégation les informations et les indicateurs devant figurer dans le rapport du délégataire.

LE CONTRAT

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2012	31/12/2023	Affermage

Nota : Au terme de l'année 2014 le Délégataire a bouclé le 3^e exercice complet d'exploitation du service avec la nécessité de répondre à la totalité de ses engagements contractuels. Au terme de cette 3^e année il est également judicieux de vérifier si les conditions de base d'exploitation du service, et notamment les volumes achetés et vendus, sont conformes aux conditions réelles ; dans le cas d'un écart de + de 20% par rapport aux données de base le Délégataire serit en droit de demander un avenant de mise à niveau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007

Thème	Indicateur	2014	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	53,783	km	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	83,9	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	Valeur de 0 à 120	A
Tarifification	D.102.0 – Prix TTC au m3 pour 120 m3/an	2,349	€/m3	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	3,4	m3/km/j	A

INDICATEURS COMPLEMENTAIRES PROPOSES PAR LA FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2014	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

Observations :

On note une très nette amélioration des indicateurs de qualité du service :

- Le rendement du réseau qui dépasse l'objectif contractuel avec 83,9% ;
- L'indice linéaire de pertes qui réduit de près de moitié à 3,4 m³/km/jour ;
- L'indice de connaissance patrimoniale qui passe de 10/120 à 75/120.

A elles seules les indicateurs ci – avant démontrent une très bonne qualité de gestion du service de la part du Délégué.

A. La gestion du service en détail:

La partie suivante présente le bilan hydraulique avec les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les calculs de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordés.

LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE

La commune de Salernes est alimentée par le Syndicat du Haut Var qui a pour vocation de livrer en limite de chacune des communes adhérentes une eau potable de qualité 24 heures sur 24.

L'eau ainsi livrée à la commune de Salernes provient de la source de Fontaine Lévêque située sous 70 mètres d'eau dans le lac de Sainte Croix, et la station de production de Montmeyan Plage qui pompe l'eau dans le Verdon au niveau de la retenue du lac de Quinson.

LES VOLUMES D'EAU POTABLE IMPORTES

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable importés (achetés au Syndicat du Haut Var) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile . Le détail des index et des volumes mensuels par point d'importation est présenté en annexe 4.

Volumes d'eau potable importés (m3)						
Provenance	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Achats d'eau au SIHVUEV	491 593	452 153	454 174	474 132	418 322	11,8%
importés: Volumes totaux	491 593	452 153	454 174	474 132	418 322	11,8%

Nota :

Sur les 418322 m³ importés : 277252 m³ proviennent de la source de Saint – Barthélémy et 141070 m³ de la conduite de Moissac.

LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION sur l'ANNEE CIVILE

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable mis en distribution ces dernières années. Le volume mis en distribution correspond au volume d'eau introduit dans le réseau de distribution d'eau potable. Il est égal au volume produit par les installations du contrat auquel on ajoute les volumes d'eau potable importés (achetés en gros) et auquel on retranche les volumes d'eau potable exportés (vendus en gros). Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes d'eau potable mis en distribution (m3)				
Volumes concernés	Année 2012	Année 2013	Année 2014	N/N-1 (%)
Volumes importés	454 174	474 132	418 322	- 11,8%
Volumes exportés	0	0	0	0%
Volumes distribués	454 174	474 132	418 132	- 11,8%

Nota : Les volumes mis en distribution au départ des réservoirs sont identiques aux volumes entrants et importés à partir du SIHVUEV. Il faut noter l'importante réduction des volumes mis en distribution et justifiée par l'amélioration du Rendement technique de 11,8%

LES VOLUMES CONSOMMES AUTORISES

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relevés ramenée à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- ⇒ Volumes comptabilisés : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés,
- ⇒ Volumes consommés sans comptage : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement,
- ⇒ Volumes utilisés pour le service : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement). Ces volumes sont estimés par le calcul suivant :

- Volume consommé sans comptage = 2% des volumes produits et importés.
- Volume de service du réseau = 1% des volumes produits et importés.

Volumes consommés autorisés (m3)						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes comptabilisés (E=E'+E''+E''')	401 687	360 976	305 574	329 846	338 345	2,6%
- dont Volumes facturés (E')	406 332	353 684	303 504	303 146	332 881	9,8%
- dont Volume eau potable livré gratuitement avec compteur (E'')	12 237	7 292	2 070	26 700	5 464	- 79,5%
- dont Volume exceptionnels (E''')		-16 882				
Volumes consommés sans comptage (F)	8 976	8 976	8 976	9 483	8 356	- 11,9%
Volumes de service du réseau (G)	350	1 556	1 750	4 741	4 183	- 11,8%
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	411 013	371 508	316 300	344 070	350 884	2,0%

Nota :

Il faut noter une importante réduction des volumes dégrèvés : de 26 700 m³ en 2013 à 5 464 m³ en 2014. Ce volume devrait correspondre aux volumes dégrèvés pour fuites chaque année.

Les pertes sur le réseau de distribution

Pertes en réseau				
Désignation	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution	454 174	474 132	418 322	- 11,8%
Volumes consommés autorisés	316 300	344 070	350 884	2%
Volumes perdus en réseau (1)	137 874	130 062	67 438	- 48,1%
Indice linéaire de pertes en m ³ /km/jour				
Linéaire réseau de distribution	53,3 km	53,8 km	53,8 km	0%
Indice linéaire de pertes (2) 1/2/365 =m ³ /km/j	7,08	6,63	3,44	- 48,1%

Nota : Il faut noter l'importante réduction de l'indice linéaire de pertes (plus de 50%) lié à l'amélioration du rendement technique du réseau suite aux actions de recherches de fuites entreprise par le délégataire.

LES VOLUMES NON COMPTES ANNEE CIVILE

Volumes non comptés (m ³)						
Désignation	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	562 293	491 593	452 153	454 174	474 132	4,4%
Volumes comptabilisés (E)	341 954	401 687	360 976	305 574	329 846	7,9%
Total des volumes non comptés (D-E) = (K)	220 339	89 906	91 177	148 600	144 286	- 2,9%

L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES ANNEE CIVILE

Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Volumes non comptés (K)	89 906	91 177	148 600	144 286	79 977	- 44,6
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	52,66	52,64	53,34	53,78	53,8	0%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	4,68	4,75	7,63	7,35	4,07	-44,6

Nota : Les volumes non comptés (absence de comptage) comprennent les volumes utilisés par le service des eaux et les volumes estimés consommés par les usagers connus et autorisés (pompiers, services municipaux, forains , etc.

LE RENDEMENT DU RESEAU ANNEE CIVILE

Désignation	2012	2013	2014	2015
Volumes consommés	316 300	344 070	350 884	
Volumes importés	454 174	474 132	418 322	
Indice linéaire de consommation m ³ /km.jour	16,2	17,5	17,9	
Rendement contractuel	80%	80%	80%	80%
Objectif de rendement fixé par Grenelle 2	69%	69%	69%	69%
Rendement obtenu en %	69,8	72,9	83,88	
Rendement triennal moyen en %	75,53%			

LE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'EAU

« L'Eau consommée doit être propre à la consommation » (Extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité organoleptique,
- La qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- Les substances indésirables,
- Les substances toxiques,
- Les pesticides et les produits apparentés,
- La qualité microbiologique.

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- La valeur de qualité limite, appelée également conformité : pour différents paramètres bactériologiques (entérocoques, Escherichia coli,...) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb,...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur qui ne doit pas être dépassée. Un dépassement implique de déclarer l'eau non-conforme et de rechercher et mettre rapidement en œuvre une solution de mise en conformité de l'eau distribuée car la récurrence du dépassement peut représenter à terme une menace pour la santé des consommateurs.
- la valeur de qualité de référence : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs imposées par le Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (turbidité, cuivre, fer total,...). Toutefois le dépassement récurrent de la valeur de référence doit conduire à trouver une solution pour éliminer le problème ainsi mis en évidence, en raison des incidences sur les installations de production, les réseaux de distribution publics ou privés ou bien encore le confort d'utilisation par les consommateurs.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- ⇒ Le contrôle sanitaire officiel et légal exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Au titre du contrôle officiel des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en divers points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier la qualité physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la qualité sanitaire des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau distribuée. Il est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le Code de Santé Publique, reprenant le décret n°2001-1220 en date du 20 décembre 2001.

- ⇒ La surveillance d'exploitation : Pour s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité, nous surveillons en permanence la qualité de l'eau qu'elle produit et distribue en vérifiant sa conformité. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

LE PLAN VIGIPIRATE

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par le plan Vigipirate ; parmi les plus significatives :

- ⇒ un dispositif de sur-chloration pouvant être activé en moins de 3 jours et garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution,
- ⇒ la sécurisation et la surveillance des sites industriels,
- ⇒ la sensibilisation du personnel à la Vigilance

LA DISTRIBUTION

CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en distribution							
Contrôle	Analyse	Bulletins			Paramètres		
		Global	Non conforme	% Non	Global	Non conforme	% Non conforme
Contrôle sanitaire	Microbiologique	11	0	1 0 0 %	66	0	0,00%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	15	0	100%	101	0	0,00%
Surveillance	Microbiologique	5	0	100%	15	0	0,00%
Surveillance	Physico-chimique	5	0	100%	15	0	0,00%

CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Les statistiques sur le respect des références de qualité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité en distribution							
Contrôle	Analyse	Bulletins			Paramètre		
		Global	Hors référence	% Hors référence	Global	Hors référence	% Hors référence
Contrôle sanitaire	Microbiologique	11	0	100%	66	0	100%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	15	0	100%	101	0	100%
Surveillance	Microbiologique	5	0	100%	15	0	100%
Surveillance	Physico-chimique	5	0	100%	15	0	100%

Nota : On remarquera un excellent niveau de la qualité de l'eau : tant au plan physico – chimique que bactériologique, que seul le raccordement au SIHVUEV a permis, en choisissant d'alimenter en eau SALERNES à partir d'une autre ressource syndicale (conduite de Moissac) en période de turbidité hors normes de la source de Saint – Barthélémy.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LA QUALITE De l'EAU Suivant DECRET DU 2 MAI 2007

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau - décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	11	0	100,00%
Physico-chimique	5	0	100,00%

Le bilan Clientèle du service.

Le nombre d'abonnement, décomposé par famille de consommateurs, est le suivant :

Nombre d'abonnements						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	2 516	2 561	2 582	2 597	2648	2%
Autres abonnements	154	82	82	85	86	1,2%
Total	2 670	2 643	2 664	2 682	2734	1,9%

Les volumes suivants sont les volumes bruts facturés sur la période entre les relèves des compteurs ; ils ne sont pas ramenés à 365 jours. Les volumes vendus, décomposés par famille de consommateurs, sont les suivants :

Volumes vendus (m3)						
Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Abonnés domestiques et assimilés	290 353	262 094	262 178	256 976	277 828	8,1%
Autres abonnés	95 133	103 488	39 478	51 984	48 669	- 6,4%
Total	385 486	365 582	301 656	308 960	326 497	5,7%

Nota : On peut noter une augmentation significative des volumes vendus en 2014

Les modes de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Typologie des contacts		
Désignation	Nombre de contacts	dont réclamations
Téléphone	1 217	123
Courrier	402	39
Internet	73	12
Fax	2	0
Visite en agence	679	71
Total	2 373	245

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de contact		
Désignation	Nombre de contacts	dont réclamations
Abonnement	498	0
Relève	0	0
Facturation	123	80
Encaissement	699	40
Qualité	0	0
Distribution	0	0
Assainissement	0	0
Demandes d'informations	822	90
Autres	226	35
Total	2 373	245

Les principales tâches liées à l'activité de gestion des clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Activité de gestion des clients	
Désignation	Nombre
Nombre de relevés de compteurs	5502
Nombres de factures	4 391
Nombre d'abonnés mensualisés	1 111
Nombre d'abonnés prélevés	1 504
Nombre d'échéanciers	98

La relation avec les clients			
Indicateurs pris en compte sur Salernes	2013	2014	N/N-1 (%)
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	78	92	17,9%
Taux de réclamation (Nombre / 1000 abonnés)	20,51	18,654	- 9%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	
Indicateurs nationaux			
Taux de prise d'appels au CRC	90,5	89,5	- 1,1%
Satisfaction après contact (note sur 10)	7,5	7,7	2,7%
Mesure de satisfaction clientèle : Note globale	9,5	9,1	- 4,2%
Pourcentage de clients satisfaits	85	77	- 9,4%
Encaissement et recouvrement			
Créances irrécouvrables (€)	3322,11	3430,74	3,3%
Délai de paiement des clients (J)	- 9,83	- 1,86	- 118,9%
Montant créances hors travaux supérieur à 6 mois (€ TTC)	19 264,34	33 154,70	72,1%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,34	0,29	- 14,7%
Taux d'impayés sur factures hors travaux N-1 : (%)	1	0,39	- 61%
Dégrèvements			
Nombre de demandes acceptées	8	19	137,5%
Nombre de demandes de dégrèvement	8	19	137,5%
Nombre de demandes couvertes contractuellement	0	0	0%
Volumes dégrévés (m3)	26700	5464	- 79,5%

Le coût du service pour l'abonné

Détail du prix de l'eau	Année 2014
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an /abonné)	59,8
Montant HT part proportionnelle délégataire et collectivité (€/an/m3)	1,3984
Taux de la part fixe du service (%)	26,27%
Prix TTC au m3 pour 120 m3	2,3492
Prix HT au m3 pour 120 m3	2,2267
Coefficient d'indexation du tarif délégataire	1,0391 (+ 1,1%)

La facture du service sur la base de 120 m3/an

	SEERC 8.1 Chemin de Capeau ZAC de Trigance 13800 ISTRES
-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

FACTURE TYPE 120 M3

Commune de SALERNES

Detail de votre facture Service de l'Eau			
Désignation	Quantité	Prix Unitaire € ht	Montant ht €
Part du Déléataire			
Abonnement	2	24,94	49,88
Consommation	120 m3	0,8897	106,76
			156,64
Part de la Collectivité			
Abonnement	2	4,96	9,92
Consommation T1	100 m3	0,4653	46,53
Consommation T2	20 m3	0,5753	11,51
			70,96
Organismes Publics			
Agence de l'Eau - Prélèvement	120 m3	0,0400	4,80
Agence de l'Eau - Pollution	120 m3	0,2900	34,80
			39,60
Total H.T. Eau			267,20
T.V.A. 5,5 %			14,70
Total TTC Eau			281,90 €
Net à payer			

LE BILAN D'EXPLOITATION

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)						
Site	2010	2011	2012	2013	2014	N/N-1 (%)
Réservoir la Roque	211	183	215	222	217	- 2,25%

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou baches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs	
Site	Date intervention
Réservoir la Roque	21/10/2014 (bassin n°1) 21/05/2013 (bassin n°2)
Réservoir de l'Etang (Propriété SIHV)	7/11/2014

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2013	2014	N/N-1 (%)
Actes	total réalisés sur le réseau	1360	1507	10,8%
Accessoires	créés	1	1	0%
Accessoires	renouvelés	3	1	- 66,7%
Accessoires	réparés	1	1	0,0%
Appareils de fontainerie	créés	1	1	0,0%
Appareils de fontainerie	renouvelés	3	0	
Appareils de fontainerie	réparés	1	0	
Branchements	créés	13	10	- 23,1%
Branchements	renouvelés	4	4	0%
Compteurs	posés	133	65	- 51,1%
Compteurs	déposés	3	3	0%
Devis métrés	réalisés	37	41	10,8%
Eléments de réseau	mis à niveau	1	10	900%
Enquêtes	Enquêtes clientèles	382	486	24,6%
Fermetures d'eau	Sur demande du client	23	17	- 26,1%
Fermetures d'eau	Autres motifs	20	36	80%
Remises en eau	Sur réseau	58	65	12,1%

Le tableau ci-après détaille le nombre de fuites réparées sur le réseau et sur les branchements au cours des exercices 2012 à 2014 suite aux campagnes de recherche de fuites réalisées :

La recherche des fuites			
ésignation	2012	2013	2014
Nombre de fuites sur branchement réparées	22	25	17
Nombre de fuites sur réseau réparées	17	11	9

La situation des biens et immobilisations

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléataire :

- ⇒ Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- ⇒ Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

Les travaux de renouvellement

Débitmètre électronique de sectorisation route de Draguignan.
 Tampon DN 800 mm sur comptage de sectorisation de « La Roque »
 Vanne DN 125 mm Rue Pierre GAUDIN.
 4 branchements d'eau.
 Compteurs DN 15 mm : renouvelés 60/2510 soit 2,40% du parc ;
 Compteurs DN 20 à 40 mm : Renouvelés 2/28 soit 7,10% du parc ;
 Supérieur à 40 mm : Renouvelés 3/13 soit 23,10% du parc.
 Total des compteurs renouvelés : 65/2551 soit 2,50% du Parc.

LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Les châteaux d'eau et réservoirs en service au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des châteaux d'eau et réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
SALERNES	Réservoir la Roque		1000	m3

LES CANALISATIONS

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante - Ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm		235							235
50-99 mm	2 454	693		700					3 848

Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante - Ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
100-199 mm	32 329	2 809		11 150					46 288
200-299 mm	2 501			912					3 412
Total	37 283	3 737		12 762					53 783

LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune		
Commune	Type d'accessoires	Nombre
SALERNES	Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	9
SALERNES	Détendeurs / Stabilisateurs	6
SALERNES	Equipements de mesure (pré localisateurs, ...)	1
SALERNES	Hydrants (bouches et poteaux incendies)	124
SALERNES	Vannes	210
SALERNES	Vidanges, purges, ventouses	11

LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Répartition des branchements par nature				
Salernes	Nb branchements en plomb	Nb branchements (hors plomb)	Nombre total de branchements	% de branchements en plomb restant
2013	0	2 092	2 092	0,0%
2014	0	3002	3002	0,0%

Nota : Il semble qu'il y ait une erreur du délégataire sur le nombre de branchements en service en 2014, par rapport à 2013, et par rapport au nombre de compteurs (2551 u).

LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont des biens dont le délégataire est propriétaire et qui peuvent être rachetés par la collectivité à la fin du contrat selon les modalités prévues par le contrat.

LES COMPTEURS

Composition des compteurs actifs en fonction du diamètre et de l'année de fabrication :							
Année	DN 15	DN 20	DN 30	DN 40	DN 50	DN 60	Total
2014	13					1	14
2013	93		6	2		2	103
2012	1695	12	2	1	1		1711
2011	121	1	1			1	126
2010	62	1					63
2009	177		2				179
2008	202		1	1			204
2007	45			3			48
2006	92		1				93
2005	7						7
2003			1				1
2001				1			1
1999	1						1
1992	1						1
1991	1						1
Total	2510	14	14	8	1	4	2551

LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE
LA FACTURE TYPE 120 M3

 	Commune de SALERNES Service de l'Eau
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------

FACTURE TYPE 2013

Consommation de 120 m3

K connu au 01/01/2013 : 1,02792

K connu au 01/01/2014 : 1,02790

Désignation	Prix Unitaire	Montant 2013	2012	Evolution 2013/2012
Part du Déléataire				
Abonnement semestriel x 2	24,67	49,34		
Consommation (120 m3)	0,8938	107,26	107,14	
		156,60	156,48	0,1%
Part de la Collectivité				
Abonnement semestriel x 2	4,96	9,92		
Consommation T1 (100 m3)	0,4953	49,53		
Consommation T2 (20 m3)	0,5753	11,51		
		70,96		0,0%
Organismes Publics				
Agence de l'Eau - Prélèvement	0,0500	6,00	8,40	
Agence de l'Eau - Pollution	0,2800	33,60		
		39,60	42,00	-5,7%
Total H.T. Eau				
		267,16	269,44	-0,8%
T.V.A. 5,5 %				
		14,69	14,82	
Total TTC Eau				
		281,85	284,26	-0,8%
Sous Total TTC Eau - hors Pollution				
		246,41	248,81	-1,0%
Soit le m3 TTC - hors abonnement				
		1,8278	1,8478	-1,1%
Arrêté du 06 août 2007 du MEDAD				
Total des parties Fixes		59,26		
Total des parties Variables		168,30		
Taux de partie fixe du service		26,0%		

Pour mémoire facture-type de l'Assainissement 120 m3 TTC Euros
soit Eau+Assainissement TTC Euros

234,83

516,68

Le compte annuel de résultats de l'exploitation (CARE)

Salernes Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014

en application du décret 2005-235 du 14 mars 2005

en milliers d'euros	2013	2014	Ecart en %
PRODUITS	742,81	765,21	3,0%
Exploitation du service	406,53	424,08	
Collectivités et autres organismes publics	288,71	297,04	
Travaux attribués à titre exclusif	28,45	23,95	
Produits accessoires	19,12	20,44	
CHARGES	861,49	852,24	-1,1%
Personnel	100,06	111,00	
Energie électrique	-0,01	0,68	
Achats d'eau	320,75	273,98	
Produits de traitement	0,17	0,80	
Analyses	2,32	3,65	
Sous-traitance, matières et fournitures	71,35	78,34	
Impôts locaux et taxes	5,09	5,53	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	32,17	32,18	
- télécommunication, postes et télégestion	3,75	4,31	
- engins et véhicules	9,99	10,28	
- informatique	12,92	11,83	
- assurance	0,44	0,52	
- locaux	4,03	3,67	
Frais de contrôle	0,00	0,00	
Ristournes et redevances contractuelles	0,00	0,00	
Contribution des services centraux et recherche	13,94	15,38	
Collectivités et autres organismes publics	288,71	297,04	
Charges relatives aux renouvellements			
- fonds contractuel	9,93	10,13	
Charges relatives aux investissements			
- programme contractuel	1,10	6,84	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	14,83	10,53	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,20	1,44	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	-0,11	3,17	
Résultat avant impôt	118,68	-87,03	26,7%
RESULTAT	-118,68	-87,03	26,7%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Salmes Eau

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2014

(en application du décret 2005-206 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en milliers d'euros	2013	2014	Ecart en %
TOTAL	742,81	765,21	3,0%
Exploitation du service	406,53	424,08	4,3%
• Partie fixe	120,26	122,08	
• Partie proportionnelle	286,27	302,00	
Collectivités et autres organismes publics	288,71	297,04	2,5%
• Part Collectivité	190,17	200,30	
• Redevance prélèvement	21,30	14,79	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	77,24	81,95	
Travaux attribués à titre exclusif	28,45	23,65	-16,9%
• Branchements	28,45	23,65	
Produits accessoires	19,12	20,44	6,9%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	0,58	1,52	
• Autres produits accessoires	18,54	18,92	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Evolution de la réglementation

Aucun nouveau texte réglementaire n'a été publié en 2014. Les précédentes évolutions réglementaires ont été notées sur le R.P.Q.S. de l'exercice 2013.

Observations du chargé du Contrôle des D.S.P. :

Au terme du 3^e exercice comptable du contrat on peut noter plusieurs points significatifs :

- 1) Une réduction importante des volumes achetés au SIHVUEV : - 11,8% ;
- 2) Une augmentation des volumes vendus de plus de 5% ;
- 3) Une réduction de près de 50% des volumes perdus ;
- 4) Une amélioration du Rendement technique du réseau résultant directement de la réduction des fuites par des recherches ciblées.

On peut ainsi constater l'excellent travail d'exploitation fait par le Délégué avec pour résultat un R.T. du réseau porté à 83,8% pour un objectif contractuel de 80%.

Au plan de la présentation du R.A.D. on note deux oublis de la part du Délégué :

- a) La situation comptable des « Comptes de Provisions » pour renouvellements ;
- b) L'état comptable de la part collectivité (surtaxe) au titre de l'exercice comptable 2014.

Fait à SALERNES le 7 juin 2015.

Le représentant légal de la collectivité :

Le Maire : Madame Nicole FANELLI :